



## LA PERSONNE DE CONFIANCE

LOI DU 4 MARS 2002

*La loi du 4 mars 2002 relative aux droits du malade et à la qualité du système de santé prévoit que toute personne majeure en France peut nommer une personne de confiance qui l'accompagnera lors de son séjour à la résidence.*

*Cette personne pourra être un médecin traitant, un parent ou un proche majeur. Elle doit être désignée obligatoirement par écrit. Il est possible au résident d'annuler son choix et de nommer quelqu'un d'autre.*

### Rôle de la personne de confiance

La personne de confiance pourra seconder le résident dans toutes ses démarches administratives au sein de l'établissement d'accueil. Elle aura le droit de se faire communiquer les informations jusqu'ici réservées à la famille et au résident lui-même, pourra assister aux entretiens médicaux, et être consultée en cas d'impossibilité de s'exprimer du résident.

### Formulaires de désignation et de révocation :



• Formulaire pour désigner la personne de confiance :

Loi du 4.04.2002 relative aux droits du malade  
Article L. 1111-6 du code de la santé publique

**FORMULAIRE DE DESIGNATION D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE**

Je soussigné(e) :....., résident(e) majeur(e) de la  
résidence « Belle Etoile » de Cléguérec rue Monseigneur Jan 56 480 CLEGUEREC.

Né(e) le : .....

à : .....

Désigne comme personne de confiance durant mon séjour à l'EHPAD de Cléguérec mon  
ami(e), époux(se), père, mère, médecin ou autre (merci de préciser la nature des  
relations) ....., Nom - Prénom : .....

Né(e) le : .....

à : .....

Domicile :.....  
.....

Je l'ai informé(e) de sa désignation comme personne de confiance. Cela vaut pour toute  
la durée de mon séjour, sauf si je la révoque ainsi que la loi m'y autorise à tout moment.

Date :...../...../.....

Signature du résident :.....



• Formulaire pour révoquer la personne de confiance :

Loi du 4.04.2002 relative aux droits du malade  
Article L.1111-6 du code de la santé publique

**FORMULAIRE DE REVOCATION D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE**

Je soussigné(e) :....., résident(e) majeur(e) de la  
résidence « Belle Etoile » de Cléguérec rue Monseigneur Jan 56 480 CLEGUEREC.

Né(e) le : .....

à : .....

Révoque comme personne de confiance à compter du :...../...../..... mon ami(e), époux(se),  
père, mère, médecin ou autre (merci de préciser la nature des relations)

....., Nom - Prénom : .....

Né(e) le :.....

à : .....

Domicile :.....

.....  
Désigne comme nouvelle personne de confiance durant mon séjour à l'EHPAD de  
Cléguérec mon ami(e), époux(se), père, mère, médecin ou autre (merci de préciser la  
nature des relations) .....

Nom - Prénom : .....

Né(e) le :.....

à : .....

Domicile :.....

.....  
Je l'ai informé(e) de sa désignation comme personne de confiance. Cela vaut pour toute  
la durée de mon séjour, sauf si je la révoque ainsi que la loi m'y autorise à tout moment.

Date :...../...../.....

Signature du résident :.....



## Texte officiel

- Article L.1111-6 du code de la santé publique.

Loi du 4.04.2002 relative aux droits du malade

### Article L.1111-6 du code de la santé publique

- Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin.  
Cette désignation est faite par écrit. Elle est révocable à tout moment. Si le malade le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions.
- Lors de toute hospitalisation dans un établissement de santé, il est proposé au malade de désigner une personne de confiance dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Cette désignation est valable pour la durée de l'hospitalisation, à moins que le malade n'en dispose autrement.
- Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas lorsqu'une mesure de tutelle est ordonnée. Toutefois, le juge des tutelles peut, dans cette hypothèse, soit confirmer la mission de la personne de confiance antérieurement désignée, soit révoquer la désignation de celle-ci.